

n° 359

Mars 2022

Un seul homme peut
déclencher une
guerre mais il faut
être deux pour faire
la paix.

Henry de
Montherlant



la VOIX
DU
FROU

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91

courriel : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr / site internet : www.chartainvilliers.fr



www.facebook.com/mairie.de.chartainvilliers



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

**LE VOTE SE DÉROULERA
DANS LA SALLE DE LA MAIRIE DE 8H00 À 19H00**

D'ores et déjà, nous allons organiser les permanences. Aussi, si certains d'entre vous souhaitent tenir un bureau de vote voici les différents horaires :

8h00 - 10h45

10h45 - 13h30

13h30 - 16h15

16h15 - 19h00

Vous pouvez vous inscrire, dès maintenant, en mairie par téléphone (02-37-32-32-91) ou par mël (mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr). Merci

UNE PAGE SE TOURNE



Madame Béatrice SIMONIN a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril, après presque 25 années passées au secrétariat de notre mairie (Béatrice avait pris ses fonctions à Chartainvilliers le 1er octobre 1997). Béatrice a travaillé avec quatre maires : Claude Guibert, Pascale Watson, Chantal Bernier et Alain Boutin.

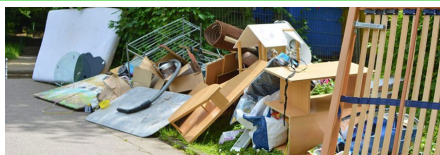
Nous regretterons son professionnalisme, son sens de l'accueil des administrés, sa discrétion.

Aussi dès le 2 mars, nous accueillons notre nouvelle secrétaire de mairie, Madame Hélène BURGUET. Celle-ci sera présente les lundi, mercredi et jeudi en mairie. En effet, elle travaille également pour la mairie de Challet 2 jours par semaine.

Aucun changement pour les ouvertures au public (lundi de 14h00 à 15h00 et jeudi de 17h00 à 19h00)

Donc bonne retraite méritée à Béatrice, et bienvenue à Hélène.





JEUDI 24 MARS 2022

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les déchets sont à présenter la veille de la collecte, à partir de 19 h, sur le trottoir devant votre domicile.

Encombrants acceptés :

Le vieux mobilier (canapé, table, chaise), la ferraille, les literies usagées, les objets plastiques ou métalliques au rebut, les tapis, les palettes en bois....

Le dépôt présenté ne doit pas excéder 2m3 par habitation, pour un poids de 75 kilos et une taille de deux mètres maximum par déchet.

Déchets refusés: Les gravats, les éviers et sanitaires, les déchets électriques et dangereux (écrans télé, ordinateurs), les pneus, les portes et fenêtres vitrées, les pots de peinture, les batteries... Ces déchets doivent être déposés en déchetterie.

Le dépôt sauvage en dehors des conditions fixées (jours, horaires, tri) vous expose à une contravention allant de 35 à 1 500 euros.

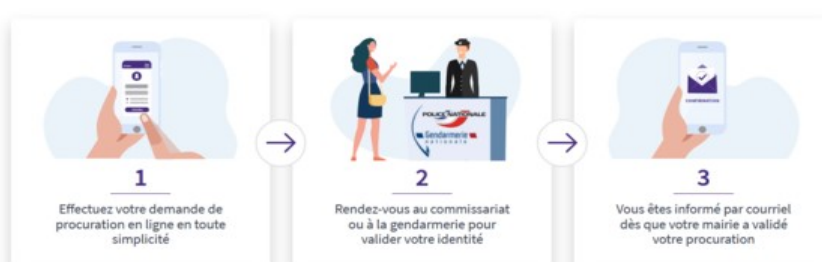
ÉLECTIONS 2022

Téléprocédure Maprocuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales. Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente, puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche, et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

L'ensemble des informations relatives à cette télé-procédure sont disponibles sur la Foire aux questions du site maprocuration.gouv.fr

Comment ça marche ?



INFO CIRCULATION



Du fait d'une augmentation de la circulation et du danger de sortie sur la RD 906, en concertation avec le service des routes du Conseil Départemental et vu son avis favorable, le chemin de Berchères (dit Chemin d'en Haut) **sera interdit dans les 2 sens à toute circulation de véhicules à moteur** (sauf pour les engins agricoles et les véhicules en lien avec l'exploitation agricole) entre la rue de l'Avenir et la départementale 906 (Chartres-Maintenon)

Cette interdiction sera valable dès la pose de la signalisation réglementaire qui sera effective au cours du mois de mars.

Merci de votre compréhension et de respecter cette signalisation.

EXPOSITION

Mon voisin
est
Un artiste !



Organisé par le comité des fêtes de Saint-Piat

Le dimanche
13 mars 2022

A partir de 9h00

Entrée libre

Salle des fêtes de Saint-Piat

Pass vaccinal et masque obligatoire

Repas en Musique



Le Club de la vallée

Vous propose :

Samedi 26 Mars 2022

Salle des fêtes de Saint Piat ; A partir de 19h30 :

Apéritif et ses amuses bouche

Couscous maison

Fromage et son lit de salade

Gâteaux et salade de fruits

Repas

Animé par

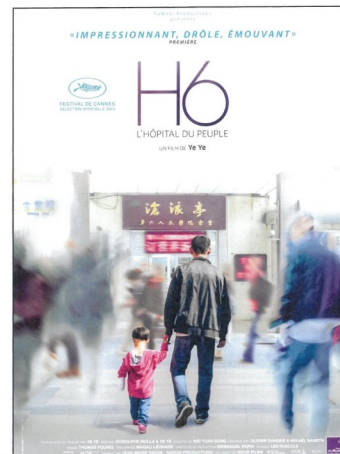
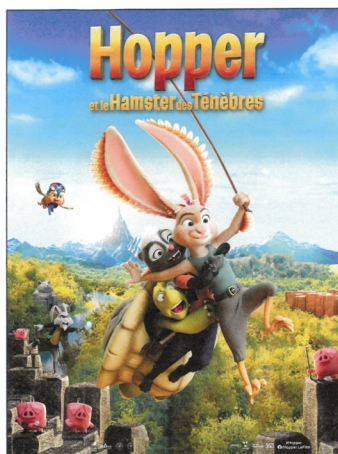
RENAUD

D.J. Free

Renseignement et réservation : 06 31 69 31 32

Avant le 20 Mars 2022

Pass vaccinal obligatoire



Cinémobile MAINTENON

vendredi 25 mars

► Place Aristide Briand

16h00

18h00

20h30



Cinéma Centre-Val de Loire est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre-Val de Loire et l'État.

Plein tarif 6,20 euros
Tarif réduit 4,50 euros
Renseignements : 02 47 56 08 08 / cinemobile.ciclic.fr

une action **ciclic**
Centre-Val de Loire

 **DON DE SANG**
MAINTENON
Salle Maurice Leblond
41 rue René et Jean Lefèvre
Jeudi 17 Mars
de 15h à 19h

Collecte sur RDV. Inscription sur :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
 PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG.
RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE SITE

dondesang.efs.sante.fr 0 800 109 900



BRIGITTE MORISSON
LA PASSION DES ANIMAUX
12 ET 13 MARS
10H-18H
À
L'ESPACE
MAINTENON



CENTRE CULTUREL - ESPACE MAINTENON
1 TER RUE DE LA FERTE / 2 RUE PIERRE SADORGE
ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



Imp. Spéc. Mairie de
Chartainvilliers
Ne pas jeter sur la voie
publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.